

—  
Septembre  
2018



## POULETS DE CHAIR

L'élevage de masse  
de plus de 800 millions  
d'individus par an

À retrouver sur :

[800millions.fr](http://800millions.fr)

[L214.com/rapports](http://L214.com/rapports)



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>I • Qui sont les poulets ?</b> .....	<b>4</b>
<b>II • Premières victimes de l'élevage</b> .....	<b>8</b>
<b>III • Des animaux malades laissés sans soins</b> .....	<b>12</b>
<b>IV • L'abattage, une mort violente pour les poulets</b> .....	<b>18</b>
<b>V • Des conséquences sur la santé des consommateurs</b> .....	<b>22</b>
<b>VI • Plus de 9 Français sur 10 opposés à l'élevage intensif des poulets</b> .....	<b>24</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>28</b>

# INTRODUCTION

**Avec plus de 800 millions d'individus élevés par an<sup>1</sup>, les poulets de chair sont, en nombre, les premières victimes de l'élevage en France.**



À l'heure où la consommation de viande connaît une baisse historique en France, celle de poulet poursuit encore son ascension, au détriment de millions de vies sacrifiées sans nécessité.

Loin des regards, les conditions d'élevage des poulets sont des plus alarmantes. Détenus à 83 % en élevages intensifs<sup>2</sup>, ils subissent enfermement, restrictions comportementales et croissance accélérée préjudiciable à leur état général de santé.

Vous découvrirez dans ce dossier ce que réservent les élevages et les abattoirs français à ces oiseaux sensibles et qui possèdent de grandes capacités cognitives aujourd'hui attestées par la science. Vous découvrirez comment la loi est contournée, ou tout simplement ignorée, bafouée, au profit d'une production toujours plus rapide, toujours plus intensive, toujours plus terrifiante.

## VOIR DES VIDÉOS D'ENQUÊTE



**Groupe Doux - août 2017**



**Maître Coq - juin 2018**

<sup>1</sup> En 2016, 809 447 000 poulets de chair ont été produits en France (chiffre définitif - animaux finis). AGRESTE, Statistique agricole annuelle (SAA). Données accessibles en ligne : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/donnees-de-synthese/statistique-agricole-annuelle-saa/> (consulté le 20 juillet 2018).

<sup>2</sup> ITAVI (Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole). Volailles de chair : les chiffres clés français. Données accessibles en ligne : <http://www.itavi.asso.fr/content/les-volailles-de-chair> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

# QUI SONT LES POULETS ?

C'est aujourd'hui incontestable, les poulets sont des êtres sociaux et intelligents, au même titre que les mammifères.



## Identité

Avec 66 milliards d'individus abattus dans le monde chaque année, **les poulets sont les animaux domestiques les plus nombreux sur la planète<sup>3</sup> !**

Comme les poules pondeuses, ils appartiennent à l'espèce des poules domestiques *Gallus gallus domesticus*. Plus âgés que des poussins, mais pas encore adultes, les poulets sont les adolescents de cette espèce, aussi bien mâles que femelles. Contrairement aux poules pondeuses qui sont sélectionnées génétiquement pour pondre un maximum d'œufs, les poulets élevés pour leur viande sont sélectionnés pour produire un maximum de chair en un minimum de temps. Si l'espérance de vie de ces oiseaux se situe autour d'une dizaine d'années, les poulets de chair sont abattus à l'âge d'un mois environ dans les élevages intensifs.

<sup>3</sup> En 2016, le nombre de poulets abattus dans le monde a été évalué par la FAO à 65 847 411 000 individus. FAOSTAT, données accessibles en ligne : <http://www.fao.org/faostat/en/#data/QL> (consulté le 20 juillet 2018).



Poulet sauvé d'un élevage Doux regardant son reflet dans un miroir (âge : 26 jours).

## Des capacités étonnantes

Les poules domestiques font partie des espèces animales les plus étudiées par l'éthologie, en particulier par l'éthologie cognitive, la science qui s'intéresse à l'intelligence des animaux. Désormais, on sait ainsi de manière incontestable que **les capacités cognitives, mais également émotionnelles et sociales des poulets sont du même ordre que celles des mammifères**<sup>4</sup>.

Parmi les capacités les plus étonnantes révélées chez ces oiseaux, on sait par exemple que les poussins **réussissent le test de « permanence des objets »** dès l'âge de quelques jours. Cela veut dire qu'ils prennent conscience qu'un objet continue d'exister même lorsqu'il n'est plus dans leur champ visuel, une capacité que les jeunes humains développent habituellement

entre 8 et 12 mois ! Autre aptitude remarquable, les poussins **sont capables de dénombrer des objets et de réaliser des opérations simples** telles que des additions et des soustractions, et ce dès l'âge de quelques jours<sup>5</sup>.

Les poules domestiques **peuvent éprouver une large palette d'émotions**, y compris des émotions complexes telles que la joie, l'ennui ou la frustration. Face à des individus en danger, il est frappant de constater que ces oiseaux sont **capables d'empathie**. Ayant la **notion du temps**, ils sont également capables de **se projeter dans des événements futurs**. Pour prendre des décisions, ils tiennent compte de leur expérience et de leur connaissance de la situation, et peuvent ainsi **résoudre des problèmes complexes**<sup>6</sup>.

4 MARINO L., 2017. « Thinking Chickens: A Review of Cognition, Emotion, and Behavior in the Domestic Chicken ». *Animal Cognition*, 20(2), p. 127-147. Disponible en ligne : <http://link.springer.com/10.1007/s10071-016-1064-4> (consulté le 9 juillet 2018).

5 RUGANI R. et al., 2009. « Arithmetic in Newborn Chicks ». *Proceedings. Biological Sciences*, 276(1666), p. 2451-2460. Disponible en ligne : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19364746> (consulté le 9 juillet 2018).

6 Voir MARINO L., 2017 (note 4).

## Une vie sociale riche et organisée

Les poules domestiques s'organisent – quand elles en ont la possibilité ! – **en groupes de 20-25 individus maximum**, composés de plusieurs femelles et d'un mâle, ou exclusivement de mâles. Chaque groupe suit une organisation sociale complexe, où tous les individus **occupent une place spécifique dans la hiérarchie**. L'apprentissage des plus jeunes ne se fait pas par seule observation et reproduction des comportements, mais également par **enseignement** des poules à leurs petits<sup>7</sup>.

Au sein du groupe, **chaque membre est capable de reconnaître individuellement chacun de ses congénères**, ce qui a pu être démontré à partir de photos. Lors de cette étude originale, les oiseaux reconnais-

saient leurs congénères, y compris sur des photos anciennes (congénères plus jeunes), et même s'ils ne voyaient qu'une partie de leur corps<sup>8</sup>.

Cette vie sociale riche est rendue possible par des **capacités de communication hors norme, que des éthologues jugent voisines de celles de certains primates**<sup>9</sup>. Les poules communiquent principalement via la posture de leur corps, ainsi que par des sons. Des chercheurs ont évalué à au moins 24 le nombre de cris différents qu'elles peuvent émettre, dont le sens est fonction des événements associés<sup>10</sup>. Leurs capacités sensorielles sont également très développées, en particulier la vue, l'ouïe, et le toucher.



Poulets sauvés d'un élevage Doux explorant leur territoire (âge : 2 mois).

7 L214, juin 2018. Interview de Dalila Bovet, éthologue. Éthologie : les relations d'apprentissage entre une poule et ses poussins. Vidéo accessible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=AU7SGvSrhq4>.

8 DOMKEN D., ZAYAN R., 1998. « Étude de la reconnaissance individuelle par l'usage de photographies chez les primates et les oiseaux », *Primatologie*, 1, p. 225-248.

9 SMITH C. L., JOHNSON J., 2012. « The Chicken Challenge: What Contemporary Studies of Fowl Mean for Science and Ethics », *Between the Species*, 15(1), p. 75-102. Disponible en ligne : <http://digitalcommons.calpoly.edu/bts/vol15/iss1/6/> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

10 COLLIAS N., COLLIAS, E., 1987. « The Vocal Repertoire of the Red Junglefowl: A Spectrographic Classification and the Code of Communication », *The Condor*, 89(3), p. 510. Disponible en ligne : <https://www.jstor.org/stable/10.2307/1368641?origin=crossref> (consulté le 9 juillet 2018).

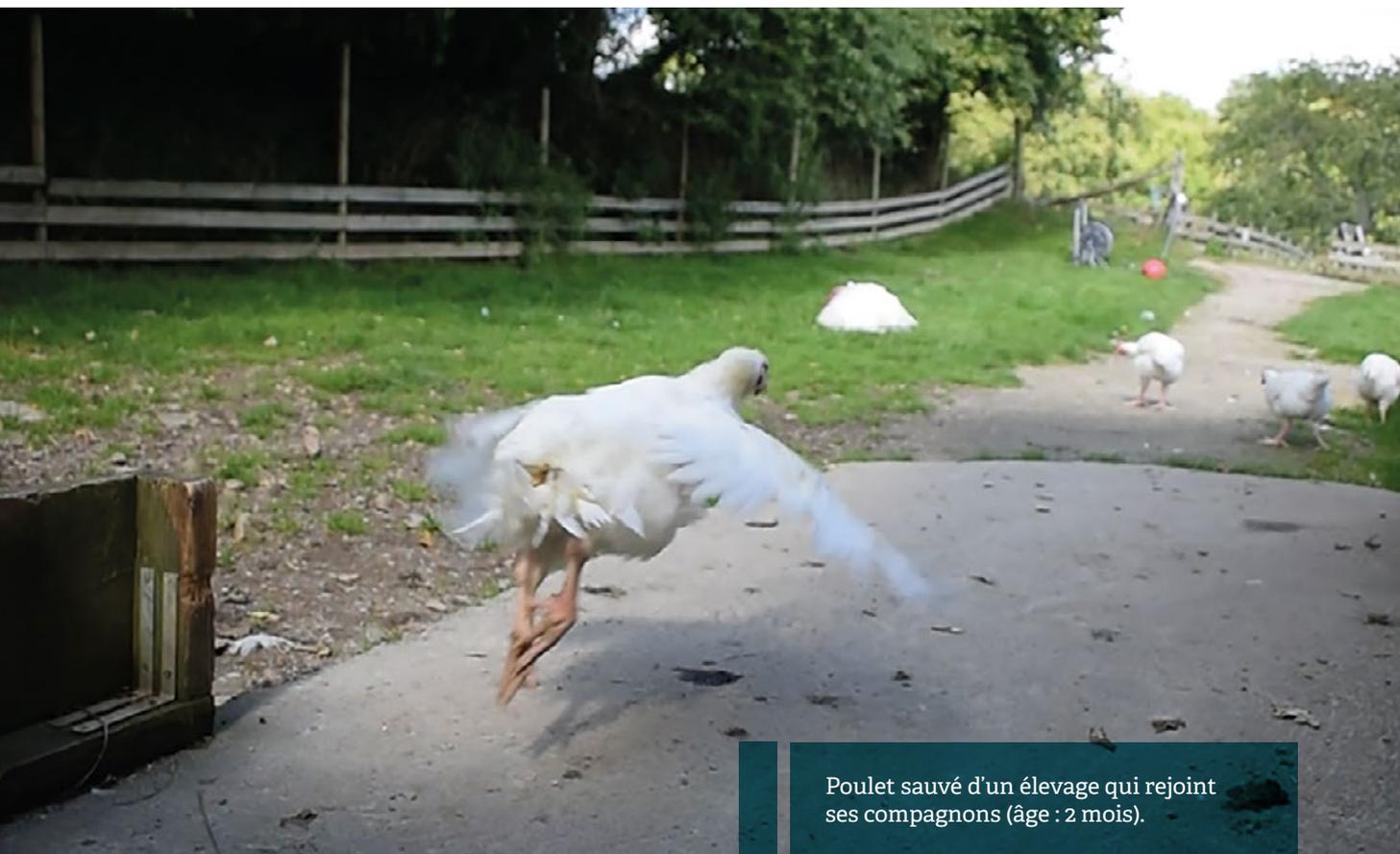
## Des oiseaux avant tout !

On a tendance à l'oublier, mais les poules domestiques sont bel et bien des oiseaux. Si on leur en donne la possibilité, elles présentent la même large gamme de comportements que leurs ancêtres de la jungle<sup>11</sup>.

Comme tous les oiseaux, les jeunes poulets aiment **se percher**, ont besoin d'**étendre leurs ailes**, de **courir**, de **voleter**, de **s'étirer**. Extrêmement curieux, ils consacrent de longues heures à l'**exploration de leur territoire**.

Chez ces oiseaux, la **toilette du plumage** est une activité à part entière réalisée avec minutie. Cela comprend le lissage, c'est-à-dire l'arrangement, le nettoyage, le redressement et l'ébouriffage des plumes, mais également les bains de poussière, très spécifiques à cette espèce.

Il est avéré que les poulets qui ne peuvent pas exprimer ces comportements par manque de place et de matériel adapté **sont plus sujets à développer des problèmes de santé et de comportement**, en particulier le picage (cf. partie III).



Poulet sauvé d'un élevage qui rejoint ses compagnons (âge : 2 mois).

<sup>11</sup> CONSEIL DE L'EUROPE, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (*Gallus gallus*) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30<sup>e</sup> réunion le 28 novembre 1995. Article 2, d. <https://rm.coe.int/1680514e99>.

# PREMIÈRES VICTIMES DE L'ÉLEVAGE

**Pour répondre à une consommation de masse, la France impose aux poulets des conditions d'élevage parmi les pires en Europe.**



## Une production et une consommation de masse

Les poulets sont de tous les animaux domestiques les plus nombreux à peupler cette planète. En nombre d'individus, ils sont de loin les premières victimes de l'élevage.

En 2016, ont été élevés et tués :

- **7,4 milliards** de poulets au sein de l'Union européenne<sup>12</sup>,
- **800 millions** de poulets en France<sup>13</sup>.

En France, plus de 70% des animaux terrestres abattus sont des poulets<sup>14</sup>, et 83% d'entre eux subissent des conditions d'élevage intensives sans accès à l'extérieur<sup>15</sup>.

La viande de poulet est la seule viande – avec celle de dinde – dont la consommation ne baisse pas. Celle-ci a ainsi augmenté de près de 40% en 10 ans<sup>16</sup>, pour atteindre 18,8 kg par an et par habitant en 2017<sup>17</sup>. Une hausse de consommation qui est suivie par une production nationale en progression<sup>18</sup>.

> Évolution de la consommation de poulets en France :

**+ 40 % en 10 ans**

12 En 2016, le nombre de poulets abattus au sein de l'Union européenne a été évalué par la FAO à 7 418 459 000 individus. FAOSTAT, données accessibles en ligne : <http://www.fao.org/faostat/en/#data/OL> (consulté le 20 juillet 2018).

13 En 2016, 809 447 000 poulets de chair ont été produits en France (chiffre définitif - animaux finis).

AGRESTE, Statistique agricole annuelle (SAA). Données accessibles en ligne : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/donnees-de-synthese/statistique-agricole-annuelle-saa/> (consulté le 20 juillet 2018).

14 En 2016, 809 447 000 poulets de chair ont été produits en France, pour un total de 1 121 571 988 animaux terrestres produits (chiffres définitifs - animaux finis). 72 % des animaux terrestres abattus en 2016 en France étaient donc des poulets. D'après AGRESTE (note 13).

15 ITAVI (Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole). Volailles de chair : les chiffres clés français. En ligne : <http://www.itavi.asso.fr/content/les-volailles-de-chair> (consulté le 5 mars 2018).

16 La consommation de viande de poulet par habitant a augmenté de près de 40% entre 2005 et 2015.

D'après ITAVI, 2016. Actualité des relations commerciales entre industriels de la volaille et grande distribution. Entretiens de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, 20 p. Disponible en ligne : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/Lists/Liste%20des%20etudes%20autres/Attachments/166/Magdelaine%20Entretiens%20OFPM%202016.pdf> (consulté le 5 mars 2018).

17 Voir ITAVI (note 15).

18 La France agricole, article du 10 juillet 2018. « Volailles, une production en hausse ». Disponible en ligne : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/volailles-une-production-en-hausse-1.4.793188045.html> (consulté le 15 juillet 2018).



En France, 83 % des poulets ne sortent jamais des hangars où ils sont élevés.

## Des conditions d'élevage intensives



À l'intérieur, plusieurs dizaines de milliers de poulets sont entassés, avec des rangées d'abreuvoirs et de mangeoires pour seuls aménagements.



Une densité de près de 22 poulets par m<sup>2</sup> est généralement pratiquée (ici un élevage français Maître Coq en 2018).

En France, **83 %** des poulets sont élevés de manière intensive<sup>19</sup> :

## 22

C'est le nombre d'individus couramment entassés au mètre carré dans ces élevages<sup>20</sup>. Dans des hangars pouvant contenir entre 30 000 et 40 000 individus, les poulets sont privés d'une grande partie de leurs comportements naturels : pas d'apprentissage parental, pas d'interactions sociales (rendues impossibles par le surnombre et la densité), pas de possibilité de prendre des bains de poussière, pas de perchage, ni étirements ni battements d'ailes, recherche de nourriture fortement restreinte, régulation thermique impraticable (normalement effectuée par rapprochement ou éloignement des congénères). Même leur sommeil est perturbé par un éclairage puissant destiné à stimuler leur croissance.

## 35 JOURS

C'est l'âge précoce auquel ils sont tués après avoir subi un engraissement accéléré<sup>21</sup>. Sélection génétique (souches dites « à croissance rapide »), alimentation riche et appétente, stimulants de l'appétit et de la digestion, additifs antibiotiques : tout est fait pour que les jeunes oiseaux prennent du poids le plus rapidement possible. Résultat : les poulets de chair dits « standards » grossissent aujourd'hui quatre fois plus rapidement que dans les années 1950 ! Les scientifiques reconnaissent désormais de manière unanime que de nombreux problèmes de santé et de bien-être des poulets sont favorisés par cette croissance accélérée<sup>22</sup>.



## 0

C'est le nombre de fois où la litière des poulets est changée au cours de leur vie. Pendant un mois, ces oiseaux sont contraints d'évoluer sur le même substrat où s'accumulent leurs déjections, ce qui favorise les brûlures de la peau et les troubles respiratoires. Dans ces conditions, un excès de chauffage et une restriction de l'abreuvement sont nécessairement de mise pour tenter de maintenir le sol sec. La litière n'est changée qu'après le départ des poulets pour l'abattoir et avant l'arrivée de nouveaux poussins.

Du fait de la croissance accélérée, les muscles des poulets se développent plus rapidement que leurs autres organes. Leur poitrine est surdéveloppée pour produire des blancs de poulet, ce qui crée un déséquilibre entre l'avant et l'arrière du corps.

<sup>19</sup> Les informations qui suivent concernent les 83 % de poulets élevés de manière intensive. Il est à noter qu'en France, 17 % des poulets sont élevés dans des systèmes alternatifs (principalement bio et Label rouge). Ils ont alors accès à l'extérieur. Les souches sélectionnées sont plus rustiques et les animaux moins exposés aux problèmes de santé liés à la croissance accélérée. Cependant, quel que soit le mode d'élevage, les poulets de chair sont élevés dans des groupes de plusieurs milliers d'individus et des problèmes perdurent dans ces élevages (densités, taux de mortalité...). Les manipulations brutales, telles que le tri des poussins ou le ramassage, sont également des pratiques communes à tous les modes d'élevage. Quant aux méthodes d'abattage, elles sont strictement similaires quel que soit l'élevage de provenance.

<sup>20</sup> En France, plus de 80 % des poulets sont élevés à la plus haute densité autorisée, soit 42 kg/m<sup>2</sup>, d'après un rapport de 2018 de la Commission européenne. Pour des poulets pesant 1,9 kg, une densité de 42 kg/m<sup>2</sup> correspond à 22 individus par m<sup>2</sup>. COMMISSION EUROPÉENNE, 2018. Rapport au parlement et au Conseil sur l'application de la Directive 2007/43/EC et son influence sur le bien-être des poulets élevés pour la production de viande, p. 4. Disponible en ligne : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2018/FR/COM-2018-181-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

<sup>21</sup> ITAVI (Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole), 2015. Performances techniques et coûts de production en volailles de chair, poulettes et poules pondeuses : résultats 2014, 64 p. Disponible en ligne : <http://www.itavi.asso.fr/content/performances-techniques-et-couts-de-production-resultats-2014> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

<sup>22</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, 2016. Rapport de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande, 15 p. Disponible en ligne : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-182-FR-F1-1.PDF> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).



# DES ANIMAUX MALADES LAISSÉS SANS SOINS

**Au mépris des recommandations scientifiques et de la loi en vigueur, les poulets ont été rendus malades et boiteux par l'intensification de la production, et sont laissés sans soins dans les élevages.**



## Des recommandations scientifiques savamment ignorées

En 1995, le Conseil de l'Europe a émis une recommandation relative à la protection des poules domestiques<sup>24</sup>. Cette recommandation s'appuie sur les connaissances scientifiques et prévoit toute une série de mesures en ce qui concerne l'hébergement des oiseaux (taille du groupe, régime d'éclairage, manière de calculer les densités), les aménagements nécessaires (perchage, bains de poussière, litière permettant de piquer et gratter, exercice), le nettoyage de la litière afin d'éviter des teneurs élevées en gaz nocifs, ou encore les techniques d'alimentation. **Ce texte juridique, doublement contraignant pour la France<sup>25</sup>, n'a pourtant jamais été appliqué, faute de volonté et de sanctions mises en œuvre.**

En 2000, c'est cette fois la Commission européenne (via son institution dédiée l'EFSA : Autorité européenne de sécurité des aliments) qui a émis un rapport officiel sur l'élevage des poulets de chair<sup>26</sup>.

**Alors que ce texte devait servir de support à l'élaboration de la réglementation à venir, le Conseil de l'Union européenne a voté en 2007 une directive qui ignore la majeure partie<sup>27</sup> !** Si bien qu'actuellement, il est par exemple autorisé d'entasser des poulets jusqu'à 42 kg/m<sup>2</sup> (soit environ 22 poulets par m<sup>2</sup>)<sup>28</sup>, alors même que l'EFSA préconisait de ne pas dépasser 25 kg/m<sup>2</sup> : **« Les études sur les troubles du comportement et les problèmes aux pattes indiquent clairement que la densité de peuplement ne devrait pas dépasser 25 kg/m<sup>2</sup> afin d'éviter en grande partie les graves problèmes de bien-être, et qu'au-dessus de 30 kg/m<sup>2</sup>, même avec de très bons systèmes de contrôle de l'environnement, la fréquence des problèmes graves augmente fortement<sup>29</sup>. »** D'autres éléments ont été quant à eux complètement occultés du texte, comme la question de la croissance accélérée, ou celle de l'apport d'enrichissements du milieu tels que des perchoirs.

24 CONSEIL DE L'EUROPE, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (*Gallus gallus*) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30<sup>e</sup> réunion le 28 novembre 1995. Disponible en ligne : <https://rm.coe.int/1680514e99> (consulté le 5 mars 2018).

25 Ce texte est doublement contraignant pour la France dans la mesure où à la fois la France et l'Union européenne sont signataires de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, ce qui les oblige théoriquement à appliquer les recommandations. CONSEIL DE L'EUROPE, 1976. Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Disponible en ligne : <https://rm.coe.int/1680076dad> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

26 COMMISSION EUROPÉENNE, 2000. The Welfare of Chickens Kept for Meat Production (Broilers). Rapport du Comité scientifique sur la santé et le bien-être animal adopté le 21 mars 2000. Disponible en ligne : [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com\\_scah\\_out39\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com_scah_out39_en.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).



27 Directive 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande, Journal officiel de l'Union européenne, 12 juillet 2017. Disponible en ligne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32007L0043> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

Cette directive est entrée en application en France en 2010 par l'arrêté suivant : Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande, Journal officiel n° 150, p. 11967, texte n° 44, 1<sup>er</sup> juillet 2010. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/fo> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

28 Article 3.2. de l'arrêté du 28 juin 2010 sus-cité.

29 Extrait de la page 67 du rapport de la Commission européenne de 2000 sus-cité (note 26). Traduction française réalisée par nos soins.

## Des maladies révélatrices de mauvaises conditions de vie

S'il y a un indicateur qui ne trompe pas, c'est bien l'état de santé des poulets en élevage. Troubles locomoteurs, respiratoires, cardiaques ou encore comportementaux : ces pathologies sont la conséquence directe de conditions d'élevage inadaptées<sup>30</sup>.

En premier lieu, la croissance accélérée des poulets, qui engendre une fragilisation du squelette et une grande inactivité, est à l'origine de nombreux maux dénoncés en 2016 par la Commission européenne<sup>31</sup>. Les **déformations douloureuses des pattes, qui peuvent aller jusqu'à causer des boiteries voire des paralysies**, concernent selon les études entre 30 %<sup>32</sup> et 75 à 90 %<sup>33</sup> des poulets de chair en élevages intensifs. Selon l'INRA, ces déformations osseuses, qui s'accompagnent de tensions sur les articulations, parfois avec hémorragies, luxations des tendons ou tendinites, sont éminemment douloureuses pour les oiseaux<sup>34</sup>.

La stimulation de la croissance est également à l'origine de **troubles cardiaques, tels que le syndrome de la mort subite ou l'ascite** (accumulation de liquide dans l'abdomen générée par une insuffisance cardiaque), principales causes de mortalité en élevage.

Autre problème majeur, la litière souillée – et l'ammoniac qui s'en dégage – provoque l'apparition de **troubles respiratoires, de brûlures de la peau** (dermatites) et de **conjonctivites**.

Enfin, les restrictions comportementales induisent des **troubles du comportement, tels que le picage (l'arrachage des plumes des congénères) ou le cannibalisme**. L'impossibilité de réaliser un toilettage correct favorise également le **parasitisme**.

En élevage intensif de poulets, les troubles locomoteurs touchent au moins 30 % des oiseaux.



30 SANDILANDS, V. Chicken Behaviour and Welfare, cours en ligne de l'Université d'Édimbourg (Avian Science Research Centre, SRUC). Disponible après inscription à une session : <https://www.coursera.org/learn/chickens>.

DE GUSSEM M. et al., 2016. Signes de poulets : guide pratique de l'observation des poulets de chair, éditions Roodbont.

31 COMMISSION EUROPÉENNE, 2016. Rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande, p. 7-9. Disponible en ligne : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-182-FR-F1-1.PDF> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

32 EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), 2010. « Scientific Opinion on the Influence of Genetic Parameters on the Welfare and the Resistance to Stress of Commercial Broilers », EFSA Journal, 8 (7):1666, 82 p. Disponible en ligne : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2010.1666/epdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

33 BIZERAY D., FAURE J.-M. et al., 2004. « Faire marcher le poulet : pourquoi et comment », INRA Productions animales, 17 (1), p. 45-57. Disponible en ligne : <http://prodinra.inra.fr/ft?id=04351B93-7787-4C05-8A61-01D4FC3C4DEA> (consulté le 5 mars 2018).

34 INRA (Institut national de la recherche agronomique), 2010. Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, p. 215. Disponible en ligne : <https://www6.paris.inra.fr/depe/Media/Fichier/Expertises/Douleurs-animales/Rapport-complet-Douleurs-animales> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).



Peu actifs et au contact permanent de leurs déjections, les poulets développent quasiment tous des brûlures de la peau appelées dermatites (ici sous la patte = pododermatite).



Faute de pouvoir exprimer leurs comportements naturels, les poulets s'arrachent les plumes entre eux : c'est le picage.



Les poulets vivant en permanence sur leurs déjections, les conjonctivites sont fréquentes du fait d'une teneur élevée en ammoniac.



Suralimentés, les poulets en fin de période d'élevage halètent pour évacuer l'excès de chaleur produit par leur organisme.

## L'absence de soins aux animaux malades ou blessés : une infraction majeure perpétrée en toute impunité

Dans les élevages intensifs de poulets, les animaux malades et blessés sont si nombreux qu'ils ne sont pas soignés. Les élevages se composent d'un espace unique où évoluent plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux entre lesquels il est difficile de circuler, sans aucun local prévu pour isoler et soigner ceux qui nécessiteraient de l'être. Cette absence de soins individuels constitue **l'infraction la plus claire, la plus massive et la plus banalisée aux principes de protection animale en vigueur** :

*« Tout animal qui paraît malade ou blessé doit être convenablement soigné sans délai et, si son état le justifie, un vétérinaire doit être consulté dès que possible. Les animaux malades et si nécessaire les animaux blessés sont isolés dans un local approprié garni, le cas échéant, de litière sèche et confortable<sup>35</sup>. »*

*« Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité : [...] De les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure<sup>36</sup>. »*

**« Les poulets qui sont gravement blessés ou présentent des signes visibles de troubles de la santé, notamment ceux qui se déplacent avec difficulté, qui souffrent d'ascite ou de malformations graves, et ceux qui sont susceptibles de souffrir reçoivent un traitement adapté ou sont immédiatement mis à mort. Un vétérinaire est contacté chaque fois que c'est nécessaire<sup>37</sup>. »**

Perpétrée en toute impunité par la filière depuis de nombreuses années, cette infraction constitue un non-événement pour les services vétérinaires, qui se contentent de s'assurer qu'il n'y a pas dans les élevages *« une proportion anormale d'animaux présentant des signes anciens de traumatismes ou de maladies<sup>38</sup> »*.

35 Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux. Annexe I. 3. d. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000864910>.

36 Code rural et de la pêche maritime – partie législative. Article R. 214-17, 1<sup>er</sup> alinéa, 2. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367>.

37 Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Annexe I. 7. b. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/jo>.

38 DGAL (Direction générale de l'alimentation). Vade-mecum relatif à l'inspection d'un élevage de poulets de chair, p. 42. Disponible en ligne : [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/150901\\_vm\\_inspapouletschair\\_pa\\_gg\\_v2\\_copinspecpagallusam280610.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/150901_vm_inspapouletschair_pa_gg_v2_copinspecpagallusam280610.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

# L'ABATTAGE, UNE MORT VIOLENTE POUR LES POULETS

**Manipulations brutales, suspension en pleine conscience, « étourdissement » des plus aléatoires : l'abattage des poulets de chair est source de grande souffrance pour les animaux.**



## Le « ramassage » et le transport

À l'âge d'un mois, les jeunes poulets en partance pour l'abattoir sont « ramassés » pour être entassés dans des caisses, une opération particulièrement stressante pour les oiseaux, qui s'effectue à la main ou à la machine (cf. photo).

Lors du ramassage à la main (le plus fréquent), les poulets sont attrapés par une seule patte et par poignées de trois<sup>39</sup>, une opération brutale qui

provoque des luxations des pattes ou des ailes, des fractures, des hémorragies ou d'autres blessures chez près d'un tiers des poulets<sup>40</sup>.

Les jeunes oiseaux endoloris ou blessés sont ensuite entassés dans des tiroirs sans pouvoir bouger<sup>41</sup>. Le trajet qui les mène à l'abattoir peut durer plusieurs heures. La réglementation autorise de les transporter jusqu'à 12 h consécutives sans eau ni nourriture<sup>42</sup>.

<sup>39</sup> CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE, 2013. Enquête sur le ramassage des volailles, 24 p. (p. 15-16). Disponible en ligne : [http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/24855/\\$File/Aviculture-Enquete-ramassage-volailles2013-09.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/24855/$File/Aviculture-Enquete-ramassage-volailles2013-09.pdf?OpenElement) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

<sup>40</sup> INRA (Institut national de la recherche agronomique), 2009. Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise réalisé à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 342 p. Disponible en ligne : <https://www6.paris.inra.fr/depe/Projets/Douleurs-animales> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

<sup>41</sup> CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE, 2013 (note 39).

<sup>42</sup> Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes. Chapitre V. 2. En ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32005R0001> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).



Une « moissonneuse à poulets »  
engloutit les jeunes oiseaux pour  
les propulser dans les caisses.

## L' « accrochage » en pleine conscience : une souffrance avérée

Pour les poulets, la méthode d'étourdissement la plus couramment pratiquée en France est celle de « l'électronarcose par bain d'eau », qui implique un accrochage des oiseaux par les pattes en pleine conscience, avant une immersion de la tête dans un bain d'eau électrifié.

En France et en Europe, il est interdit de suspendre des animaux conscients : « **3. Les méthodes d'immobilisation ci-après sont interdites : a) suspendre ou hisser des animaux conscients ; b) serrer ou attacher les pattes ou les pieds des animaux par un dispositif mécanique**<sup>43</sup>. »

Seule une exception le permet pour les oiseaux, non pas que cette pratique leur soit moins préjudiciable qu'aux mammifères, mais pour de simples raisons de rentabilité : « **Les points a) et b) ne s'appliquent toutefois pas aux crochets de suspension utilisés pour les volailles.** »

Les conséquences pour les jeunes oiseaux sont loin d'être anodines : **vives réactions de peur** d'une part, **tensions et compressions douloureuses dans les membres** d'autre part, **qui vont jusqu'à causer des luxations des pattes ou des ailes à 50 % des oiseaux**, et des **fractures à 1 à 8 % d'entre eux**<sup>44</sup>.



Dans les abattoirs français, les oiseaux sont attrapés par les pattes et suspendus à un rail en pleine conscience.

43 Règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Article 15. Disponible en ligne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32009R1099> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

44 EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), 2004. Rapport scientifique relatif au bien-être animal dans les principaux systèmes d'étourdissement et de mise à mort des grandes espèces commerciales d'animaux, p. 125-126. Disponible en ligne : <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2004.45> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

## Une électrification par bain d'eau plus qu'aléatoire

Une fois les poulets « accrochés », leur tête est plongée dans un bain d'eau électrifié, censé provoquer leur perte de conscience. Problème : cette méthode **ne permet pas de garantir l'étourdissement de tous les oiseaux**, même lorsqu'elle est correctement utilisée : « *Lorsque l'étourdissement par bain électrifié est utilisé, il n'est pas possible d'assurer que tous les oiseaux sont étourdis* », nous informe l'EFSA en 2012<sup>45</sup>.

À cela peuvent s'ajouter de **mauvais réglages des équipements**, qui augmentent encore le nombre d'oiseaux mal étourdis. En 2013, un audit d'inspection de l'Office alimentaire et vétérinaire européen (OAV) a révélé de sévères défaillances des équipements d'électroanesthésie dans les abattoirs de volailles français : « *Dans tous les abattoirs visités, des paramètres d'étourdissement incorrects étaient appliqués et l'équipe chargée de l'audit a donc relevé de nombreuses volailles qui avaient été étourdis, mais présentaient toujours des signes de conscience (réflexe cornéen, respiration rythmée, importants battements d'ailes et soulèvements de tête)*<sup>46</sup>. »

## Une méthode d'abattage en attente d'interdiction

Pour toutes les raisons évoquées, l'EFSA recommande depuis 2004 d'abandonner cette méthode d'abattage qui ne permet pas de mettre à mort les animaux selon les principes de protection animale en vigueur. Une recommandation qui devrait être intégrée à la réglementation européenne : « *L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), établie par le règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 [...] a adopté deux avis sur le bien-être des animaux dans le cadre des principaux systèmes d'étourdissement et de mise à mort de certaines espèces d'animaux [...] en 2004 [...] et 2006 [...]. La législation communautaire dans ce domaine devrait être actualisée pour tenir compte de ces avis scientifiques*<sup>47</sup>. »

Néanmoins, pour des raisons purement économiques, comme l'indique clairement le règlement européen sur l'abattage de 2009, cette pratique continue d'être autorisée : « *Les recommandations afférentes à l'abandon progressif [...] des bains d'eau pour l'étourdissement des volailles ne sont pas retenues dans le présent règlement, l'analyse d'impact ayant révélé que ces recommandations n'étaient pas économiquement viables, à l'heure actuelle, dans l'Union européenne*<sup>48</sup>. »

Si des alternatives moins douloureuses pour les oiseaux, telles que le gazage en caissons, sont développées dans certains pays européens, en France, l'étourdissement par bain d'eau électrifié reste largement majoritaire, puisqu'il concerne 85 % des oiseaux tués annuellement<sup>49</sup>.

45 EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), 2012. Scientific Opinion on the Electrical Requirements for Waterbath Stunning Equipments Applicable for Poultry, p. 4. Disponible en ligne : <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2012.2757> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

46 OAV (Office alimentaire et vétérinaire européen), 2013. Rapport d'un audit effectué en France du 11 au 20 juin 2013 en vue d'évaluer les systèmes de contrôle en place régissant la production et la mise sur le marché des viandes de volaille et de leurs produits dérivés, p. 11. Disponible en ligne : [http://ec.europa.eu/food/audits-analysis/act\\_getPDF.cfm?PDF\\_ID=10792](http://ec.europa.eu/food/audits-analysis/act_getPDF.cfm?PDF_ID=10792) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

47 Règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Extrait de la considération (6). En ligne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32009R1099> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

48 Idem note précédente.

49 Environ 85 %\* de 935 000 000\*\* de volailles abattues en 2014.

\* ASSEMBLÉE NATIONALE, 2016. Rapport de la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. Tome 1, p. 79. Disponible en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-eng/r4038-ti.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

\*\* FRANCEAGRI-MER, 2015. Données et bilans 2014 – les produits carnés, avicoles et laitiers, p. 52. Disponible en ligne : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/39669/367775/file/STA-VIA-LAIT-Donn%C3%A9es%20statistiques%202014.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

# DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

**Apparition de maladies, antibiorésistance ou intoxications alimentaires : l'élevage intensif des poulets n'est pas sans risque pour la santé des consommateurs.**



## Un terrain favorable à l'apparition de maladies

En élevage intensif de poulets, le nombre important d'animaux élevés en confinement, dotés d'une variabilité génétique très pauvre et soumis à une croissance rapide, crée les conditions idéales pour l'émergence et la propagation de nouveaux pathogènes, tels que des virus, des bactéries ou des parasites.

Les restrictions comportementales, la stimulation physiologique pour augmenter la productivité, ou encore les faibles périodes d'obscurité sont

également des facteurs qui peuvent affaiblir le système immunitaire des oiseaux.

Les conditions d'élevage intensives des poulets constituent ainsi un terreau particulièrement fertile pour le développement de maladies diverses et variées. Les méthodes d'aviculture intensive ont d'ailleurs déjà contribué à l'apparition et/ou à la propagation de maladies comme la maladie de Gumboro<sup>50</sup> qui affecte des oiseaux dans le monde entier, ou encore la grippe aviaire<sup>51</sup> qui, dans certaines conditions, peut être transmissible aux humains.

<sup>50</sup> Avicampus, École nationale vétérinaire de Toulouse, 2008. La maladie de Gumboro (ou bursite infectieuse). Disponible en ligne : <http://www.avicampus.fr/PDF/PDFpathologie/Gumboro.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

<sup>51</sup> ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), mai 2013. Fiche maladies animales : l'influenza aviaire. Disponible en ligne : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT-Fi-InfluenzaAviaire.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

## Distribution massive d'antibiotiques et antibiorésistance

Pour pallier les risques sanitaires engendrés par de mauvaises conditions d'élevage, des antibiotiques sont distribués aux poulets tout au long de leur courte vie. Le narasin ou la nicarbazine, des antibiotiques ionophores, sont directement intégrés à l'aliment des poulets par le fabricant (cf. photo), alors même qu'ils constituent un risque d'émergence de résistance des coccidies<sup>52</sup>. D'autres antibiotiques, comme l'ampicilline et l'amoxicilline, classées d'« importance critique » par l'OMS<sup>53</sup> pour les risques d'antibiorésistance engendrés pour les consommateurs, sont également distribués en élevage de manière plus sporadique via le système d'abreuvement, sur prescription vétérinaire. En France, la consommation d'antibiotiques dans les élevages intensifs est massive, et peine à diminuer. 105 tonnes d'antibiotiques ont ainsi été vendues sur l'année 2016 pour les seuls élevages de volailles<sup>54</sup>, contre 99 tonnes en 2015<sup>55</sup>.

Depuis 1995, le Conseil de l'Europe affirme que « l'utilisation habituelle ou systématique de médicaments comme palliatifs de mauvaises conditions d'hygiène ou pratiques d'élevage doit être proscrite<sup>56</sup> ». Cette recommandation n'étant pas respectée, une étude récente indique que l'antibiorésistance pourrait tuer une personne humaine toutes les 3 secondes d'ici à 2050<sup>57</sup>. Dans certains pays de l'Union européenne, comme en Norvège<sup>58</sup>, la filière volailles a déjà pris des mesures spécifiques pour réduire drastiquement la consommation d'antibiotiques des élevages de poulets, en lien avec une évolution des conditions d'élevage. En France, championne européenne de l'entassement des poulets (cf. partie II), la plupart des oiseaux reçoivent des antibiotiques toute leur vie.

Brute(kg)	N° de pesée Brut	P
30 000	274	
3b103 - Fer (Sulfate de fer (II) monohydraté) : 24.00 mg/kg		
3b201 - Iode (Iodure de potassium) : 0.96 mg/kg		
E4 - Cuivre (Sulfate cuivrique pentahydraté) : 8.00 mg/kg		
3b502 - Manganèse (oxyde de manganèse (II)) : 52.00 mg/kg		
3b603 - Zinc (Oxyde de Zinc) : 48.00 mg/kg		
E8 - Sélénium (selenite de sodium) : 0.24 mg/kg		
3c- Acides aminés		
3c307 - Analogue hydroxylé de la méthionine (65%,88%) : 32		
4a- Améliorateur de digestibilité		
4a1640 - 6-Phytase - EC 3.1.3.26 : 500 FTU/kg		
4a22 - Endo-1.3 (4)-b-glucanase - EC 3.2.1.6 : 860.0 UV/kg		
4a22 - Endo 1.4-b-xylanase - EC 3.2.1.8 : 1250 UV/kg		
5- Coccidiostatiques et histomonostatiques		
E 765- Narasin : 61 mg/kg		
Danger pour les équidés, les dindons et les lapins. Cet aliment contient un additif du groupe des ionophores ; son administration simultanée avec certains médicaments (par exemple la tiamou) peut être contre-indiquée		
Mentions spéciales		
(1) Contient des Organismes Génétiquement Modifiés.		
"Eviter d'utiliser en même temps que de l'eau d'abreuvement laquelle du chlorure de choline a été ajouté."		
Poids net et Numéro de lot sur le sac ou le bon de livraison.		

Extrait de la composition de l'aliment distribué aux poulets d'un élevage Maître Coq en 2018.

## Intoxications alimentaires par *Campylobacter*

Enfin, la production intensive de poulets est une cause courante d'intoxication alimentaire (salmonelles, *Campylobacter*). Selon l'EFSA, 20 à 30 % des cas humains de campylobactériose sont directement imputables à la consommation de viande de poulet<sup>59</sup>.

52 Réussir Aviculture, article du 23 mai 2018. « Gérer autrement la coccidiose ». En ligne :

<https://www.reussir.fr/volailles/actualites/gerer-autrement-la-coccidiose:L032E5DC.html#> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

NORWEGIAN SCIENTIFIC COMMITTEE FOR FOOD AND ENVIRONMENT, 2015. The Risk of Development of Antimicrobial Resistance with the Use of Coccidiostats in Poultry Diets. Disponible en ligne : <https://vkm.no/english/riskassessments/allpublications/theriskofdevelopmentofantimicrobialresistancewiththeuseofcoccidiostatsinpoultrydiets.4.62c3f31d15e03ed2972100.html> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

53 OMS (Organisation Mondiale de la Santé), 2016. Critically Important Antimicrobials for Human Medicine. Disponible en ligne : <http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/255027/9789241512220-eng.pdf?sequence=1> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

54 ANSES, 2017. Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2016, p.15. Disponible en ligne : <https://www.anses.fr/en/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2016.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

55 ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), 2016. Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2015, p. 15. Disponible en ligne : <https://www.anses.fr/en/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2015.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

56 CONSEIL DE L'EUROPE, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (*Gallus gallus*) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30<sup>e</sup> réunion le 28 novembre 1995. Article II. 5. Disponible en ligne : <https://rm.coe.int/1680514e99> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

57 THE REVIEW ON ANTIMICROBIAL RESISTANCE, dir. O'Neill J., 2016. Tackling Drug-Resistant Infections Globally, Final Report and Recommendations. Disponible en ligne : [https://amr-review.org/sites/default/files/160518\\_Final%20paper\\_with%20cover.pdf](https://amr-review.org/sites/default/files/160518_Final%20paper_with%20cover.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

58 Réussir Aviculture, article du 1<sup>er</sup> juin 2018. « La Norvège chasse ses bactéries multirésistantes ». En ligne : <https://www.reussir.fr/volailles/actualites/la-norvege-chasse-ses-bacteries-multiresistantes:PED7SW9W.html> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

59 EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), 2014. Les Zoonoses expliquées par l'EFSA : *Campylobacter*, 2 p. Disponible en ligne : [http://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/corporate\\_publications/files/factsheetcampylobacterfr.pdf](http://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/corporate_publications/files/factsheetcampylobacterfr.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

# PLUS DE 9 FRANÇAIS SUR 10 OPPOSÉS À L'ÉLEVAGE INTENSIF DES POULETS

Les Français se montrent très largement sensibles au sort des poulets, et sont nombreux à se dire prêts à découvrir les alternatives végétales.



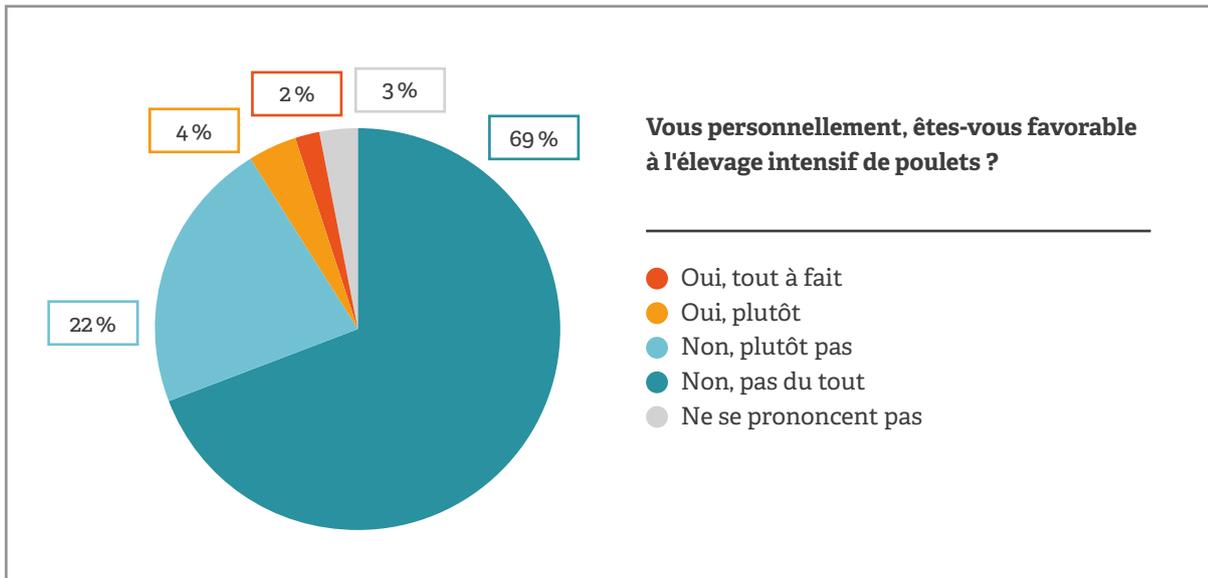
Selon un sondage réalisé en juin 2018 par l'IFOP<sup>60</sup>, **91%** des Français, soit plus de 9 Français sur 10, se déclarent défavorables à l'élevage intensif des poulets.

**93%** jugent insatisfaisant le fait que les poulets n'aient pas accès l'extérieur, **92%** s'opposent à la croissance accélérée des poulets, et **91%** considèrent que la prise d'antibiotiques en élevage de poulets est un problème important.

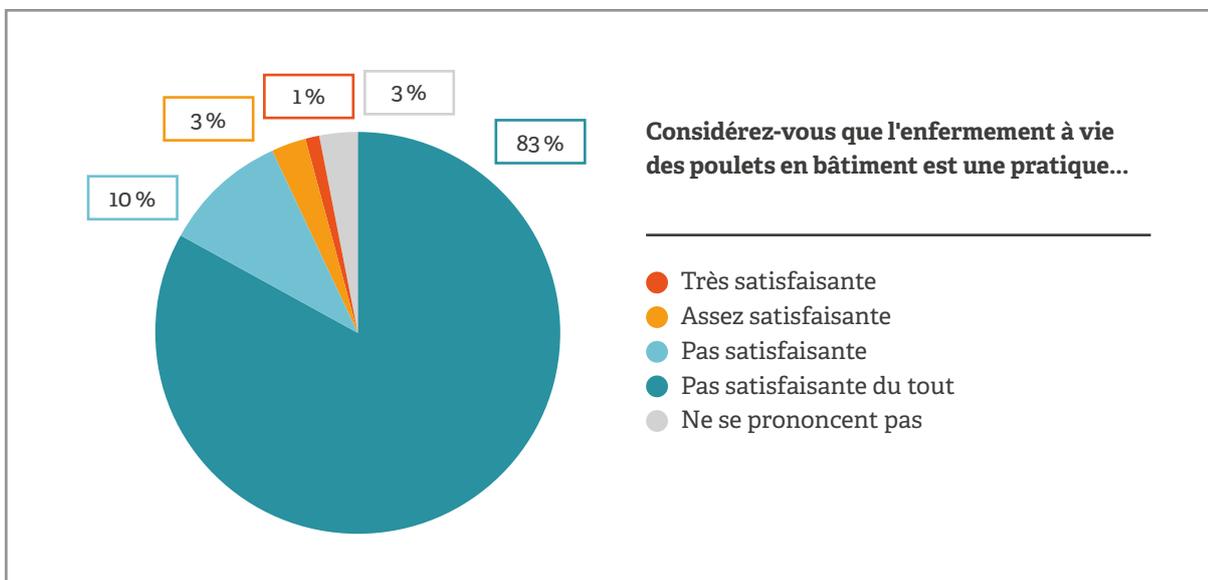
**85%** estiment également que les informations figurant sur les emballages ne sont pas claires quant aux conditions d'élevage et d'abattage des poulets.

Et **66%** se disent prêts à remplacer une partie de leur consommation de viande de poulet par des alternatives végétales.

<sup>60</sup> IFOP pour L214, juin 2018. Les Français et les élevages avicoles intensifs. Disponible en ligne : [www.politique-animaux.fr/sites/www.politique-animaux.fr/fichiers/les\\_francais\\_et\\_les\\_elevages\\_avicoles\\_intensifs\\_-\\_ifop\\_pour\\_l214\\_-\\_2018.pdf](http://www.politique-animaux.fr/sites/www.politique-animaux.fr/fichiers/les_francais_et_les_elevages_avicoles_intensifs_-_ifop_pour_l214_-_2018.pdf)

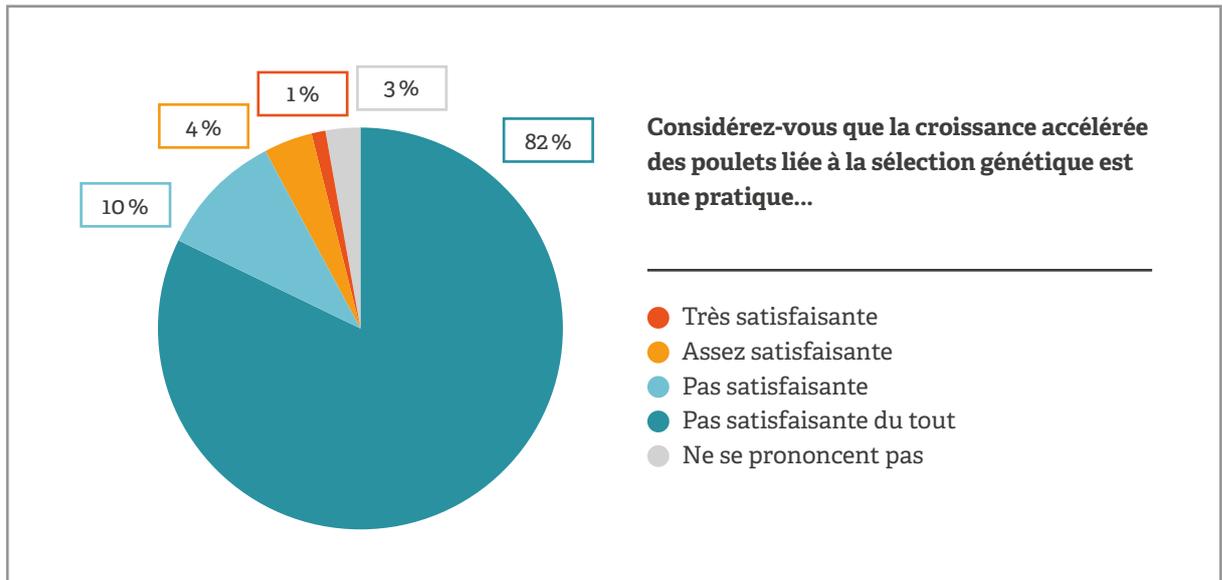


**91 % des Français défavorables à l'élevage intensif des poulets**

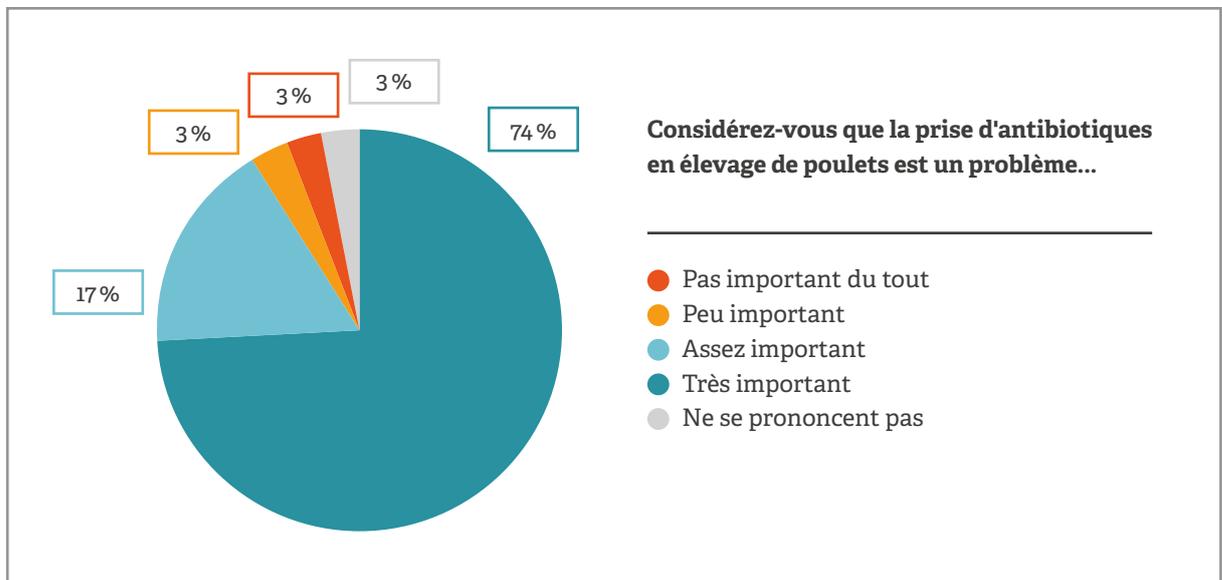


**93 % des Français insatisfaits de l'enfermement à vie des poulets**



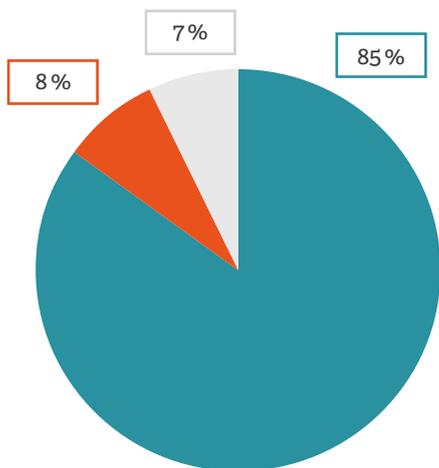


### 92 % des Français insatisfaits de la croissance accélérée des poulets



### 91 % des Français inquiets de la prise d'antibiotiques en élevages de poulets

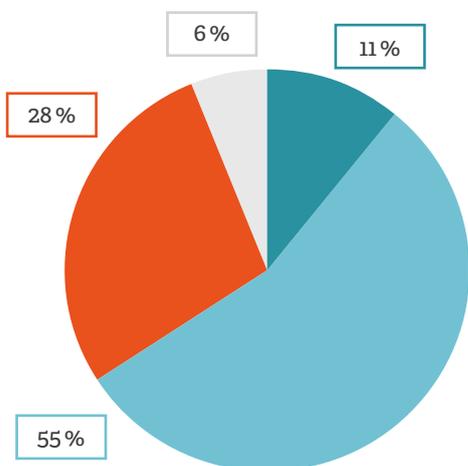




En tant que consommateur, considérez-vous que les informations figurant actuellement sur les emballages sont suffisamment claires quant aux conditions d'élevage et d'abattage des poulets ?

- Oui
- Non
- Ne se prononcent pas

## 85 % des Français déplorent le manque de clarté des emballages quant aux conditions d'élevage et d'abattage des poulets



Personnellement, seriez-vous prêt à remplacer une partie de votre consommation de viande de poulet par des alternatives végétales ?

- Non, jamais
- Oui, occasionnellement
- Oui, systématiquement
- Ne se prononcent pas

## 66 % des Français prêts à remplacer une partie de leur consommation de poulet par des alternatives végétales



# CONCLUSION

**Aujourd'hui remis en cause par les Français, l'élevage intensif des poulets de chair ne répond en rien aux besoins physiologiques de ces oiseaux et engendre des risques sanitaires importants.**



*L'association L214 tire son nom de l'article L214-1 du Code Rural : « **Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce<sup>61</sup>** ». Elle s'est donné pour objectif de le faire appliquer.*

Au regard de ce dossier, il est clair que dans le cas des poulets élevés de manière intensive, ce principe légal est parfaitement ignoré. Systématiquement, c'est la productivité qui est choisie au détriment des besoins des oiseaux, causant des infractions si profondément ancrées dans le système qu'elles en deviennent la norme, telles que l'absence de soins ou les restrictions comportementales.

L214 lance l'alerte sur les conditions d'élevage et d'abattage de ces oiseaux, *via* des enquêtes régulières dans des structures représentatives de la production française, et *via* sa campagne de sensibilisation du public « #800millions – Poulets d'origine exploitée » ([800millions.fr](http://800millions.fr)). En parallèle, l'association encourage les acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution à revoir leurs exigences à la hausse en ce qui concerne leurs approvisionnements en poulets.

<sup>61</sup> Code rural - partie législative. Article L214-1.  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=1517C86DBDC78D47105352D6B8D16A9Etplgfr44s\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000022200247&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20180720](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=1517C86DBDC78D47105352D6B8D16A9Etplgfr44s_2?idSectionTA=LEGISCTA000022200247&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20180720)



Sébastien Arzac, cofondateur de L214, en compagnie de poulets sauvés d'un élevage intensif, vivant aujourd'hui en plein air dans un refuge.





# RETROUVEZ LA CAMPAGNE 800 MILLIONS SUR 800MILLIONS.FR

L'association L214 tient son nom de l'article L214-1 du Code rural :  
« **Tout animal étant un être sensible doit être placé  
par son propriétaire dans des conditions compatibles  
avec les impératifs biologiques de son espèce.** »



Association L214  
CS20317 - 69363 Lyon Cedex 08  
+ 33 (0) 9 72 56 28 47  
[contact@L214.com](mailto:contact@L214.com)

